

La Société Nationale de Crédit à l'Industrie (SNCI) durant l'entre-deux-guerres : un institut public de crédit mal connu

À la sortie de la Première Guerre mondiale, l'industrie belge, dévastée, a un besoin important de crédits d'investissement, c'est-à-dire à long terme, afin de se reconstruire. Le système financier belge est alors caractérisé par la structure de banque privée mixte qui finance l'activité industrielle. Pourtant, le 16 mars 1919 les pouvoirs publics instituent officiellement la Société Nationale de Crédit à l'Industrie. Qualifiée d'institution publique, elle doit fournir des crédits à moyen et long terme aux industriels belges n'y ayant pas accès par les banques privées. En d'autres termes, la Société Nationale doit soutenir les industries petites et moyennes.

À travers l'exploitation inédite des archives de la SNCI combinée à l'analyse de différentes sources officielles et privées, ce travail dégage trois résultats clés. Tout d'abord, l'identité des acteurs ayant travaillé à la constitution de la Société Nationale est précisée. Si la littérature attribue la paternité de cette dernière à la Banque Nationale de Belgique (BNB), ce mémoire met en lumière l'action décisive d'un groupe d'industriels belges privés structuré autour du président du Comité Central Industriel : Jules Carlier. C'est en réalité ce groupe qui est à l'initiative du projet SNCI puisque c'est lui qui sollicite l'intervention de la BNB afin de mener à bien le processus.

Ensuite, une périodisation en trois temps de l'activité de la SNCI durant l'entre-deux-guerres est définie. Entre 1919 et 1926, le conseil d'administration de la Société Nationale est contrôlé par la BNB qui y est surreprésentée. Puis, à la suite de la réforme initiée par Émile Francqui en 1926 pour faire face à la crise du franc belge, la SNCI voit ses liens avec la BNB défaits. Ce sont alors les banques privées, comme la Société Générale de Belgique ou encore la Banque de Bruxelles, qui prennent le contrôle de la SNCI. En 1937, souhaitant répondre aux accusations de collusions politico-financières, l'État réforme la Société Nationale afin de neutraliser l'influence des banques privées. Cependant, notre mémoire a nuancé l'effectivité de cette intervention tant les banquiers ont pu maintenir des représentants au sein de l'institution.

Enfin, l'activité ordinaire de la SNCI, c'est-à-dire les crédits à moyen et long terme, est resituée dans le contexte économique belge d'entre-deux-guerres. En outre, le rôle joué par cette institution dans diverses opérations financières spéciales a également pu être étudié. Plus précisément, il s'agit de son activité d'avance des montants des réparations des dommages de la Première Guerre mondiale ou encore sa place centrale au sein de différentes interventions de crises impulsées par l'État belge pour faire face aux difficultés économiques des années 30 en soutant les industriels belges.